

N° 37/12.18

[PRÉAVIS N° 37/10.18](#)

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 39'000.00 POUR LA POURSUITE DE LA DIFFUSION DES SÉANCES
DU CONSEIL COMMUNAL DÈS L'ANNÉE 2019 ET POUR LES ANNÉES SUIVANTES**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée d'étudier le préavis de la Municipalité sur l'objet cité en titre, s'est réunie une fois à l'Hôtel de Ville, le mardi 9 octobre 2018. Composée de Mesdames Françoise ADLER, Sylviane DOHET, Béatrice GENOUD-MAURER, Elisa LACASELLA et Sylvie FAÏ, présidente-rapporteuse, et de Messieurs Eric DECOSTERD et Frédéric EGGENBERGER, elle a été reçue par Monsieur Vincent JACQUES, Syndic, et par Monsieur Giancarlo STELLA, secrétaire municipal. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs explications.

1 PRÉAMBULE

En date du 5 octobre 2016, le Conseil communal prenait la décision d'autoriser la Municipalité à retransmettre durant 2 ans (20 séances) les séances du Conseil communal via le site Internet de la commune ainsi qu'à les archiver afin d'être visionnées en tout temps. C'est la société Sonomix qui a été choisie pour capter et diffuser les séances du Conseil communal, comme elle le fait, entre autres, pour les séances du Grand Conseil.

Un bilan a été réalisé après 15 séances du Conseil communal, bilan qui a débouché sur le présent préavis soumis par la Municipalité au Conseil Communal.

2 BILAN

Le bilan établi à la suite de 15 séances filmées du Conseil Communal est le suivant :

- Période des séances : 01.02.2017 au 20.06.2018
- Nombre de séances en direct : 15
- Nombre de séances archivées : 15
- Moyenne de visionnement en direct : 278 connexions
- Nombre de visionnements des vidéos archivées : 4'115 accès
- Moyenne des visionnements des archives par séance : 274 accès

Ces statistiques de connexions sont du même ordre de grandeur que celles des communes de Prilly (moyenne de 238 connexions en direct sur 9 séances) et Renens (moyenne de 250 connexions en direct sur 10 séances).

Outre les médias qui utilisent les archives pour rédiger leur articles de presse, la transparence politique envers la population est assurée grâce à cette possibilité de suivre ou revoir les séances du Conseil Communal.

De plus, les services de l'administration communale s'appuient également sur ce visionnement des séances pour, par exemple, aider à la rédaction du PV (même si ces archives vidéo, conservées pendant 5 ans, ne peuvent pas remplacer le PV sur papier en tant que document officiel), ou mieux comprendre le contexte dans lequel une question a été posée afin de pouvoir y répondre le plus précisément possible.

Par contre, il est à noter que ces statistiques ne donnent pas d'informations sur le genre de personnes qui se connectent ni sur le temps durant lequel ces personnes se sont connectées pour visionner les séances du Conseil.

Afin d'essayer d'augmenter le nombre de connexions, la Municipalité va dorénavant annoncer la diffusion des séances également dans le Journal de Morges (au moment de la parution de l'ordre du jour du Conseil), en plus de l'annonce sur les réseaux sociaux, qui était faite jusqu'à maintenant.

Enfin, lors des discussions du Conseil pour le premier préavis de demande de diffusion, une des craintes était le risque d'utilisation abusive des images filmées. Après 15 séances filmées et diffusées sur Internet, la Municipalité n'a eu vent d'aucun cas d'abus. De manière générale, elle n'a pas remarqué de changement particulier dans le comportement des conseillers. Il semble que l'on oublie vite la caméra.

3 ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Ces aspects sont identiques à ceux du premier préavis.

Les prestations couvertes sont :

1. la location du matériel et captation vidéo
2. la diffusion en direct sur Internet et consultation sur internet des séances avec chapitrage des séances selon l'ordre du jour.

Le coût de la captation des séances est de CHF 2'600 par séance (à raison de 10 séances par année) et un forfait de CHF 9'000 est compté pour le streaming vidéo et l'archivage. Le tout équivaut à un budget de CHF 39'000 par année.

A l'époque du préavis, un comparatif avait été fait entre les différents prestataires et la société Sonomix avait été choisie. Du fait du peu de prestataires offrant ce genre de services et de la bonne expérience vécue avec Sonomix jusque-là, il a été décidé de continuer avec ce prestataire. Le contrat serait alors un contrat d'une année reconduit tacitement chaque année.

Dans son préavis, la Municipalité a informé le Conseil que la société Sonomix Sàrl étudie une possibilité d'obtenir une chaîne politique romande sur les canaux de télévision pour y regrouper l'ensemble des diffusions des séances du Grand Conseil et des Conseils communaux. Swisscom TV, UPC Cablecom et d'autres télé réseaux sont intéressés par cette évolution. Cependant, ce projet n'en est actuellement qu'au stade d'étude et, si la commune de Morges devait être approchée pour transférer son site de diffusion des séances sur une chaîne politique (prestation qui serait certainement plus chère que celle présentée dans ce préavis), cela ferait l'objet d'un nouveau projet et donc d'un nouveau préavis.

4 DISCUSSION

La majorité des commissaires estime que les statistiques de connexion au site de visionnage des séances du Conseil Communal sont relativement faibles, bien que dans la moyenne des communes qui utilisent ce système. De plus, il aurait été intéressant de connaître un peu plus précisément quel type de personnes se connecte (jeunes, conseillers, retraités, personnes externes au district, ...).

Cependant, plusieurs points ont été relevés qui contrebalancent ce nombre de connexions peu élevé :

- Ce site est une aide supplémentaire pour les médias, les services de l'administration et les conseillers communaux pour rechercher la plus juste retranscription/interprétation des débats communaux. Le fait que l'on puisse visionner seulement un point de l'ordre du jour est un atout très apprécié.
- En mettant à disposition de la population ce nouveau moyen d'accès aux séances du Conseil, le devoir de transparence politique vis-à-vis de la population est renforcé. De plus, si le Conseil décidait de stopper ce service de visionnage, la population risquerait de ne pas comprendre pourquoi on lui enlève cette possibilité (même si peu de personnes l'utilisent actuellement).
- Contrairement au PV, qui ne paraît qu'à la séance prochaine du Conseil Communal, le fait d'avoir accès en direct ou directement après une séance aux décisions politiques prises lors de cette séance renforce les droits politiques de la population (possibilité de lancer un référendum, ou autre action suite à une décision du Conseil Communal).

Au final, pour 6 commissaires, les points évoqués ci-dessus suffisent à faire oublier le nombre de connexions peu élevé, pour autant qu'un effort supplémentaire de communication auprès de la population pour faire connaître ce service soit entrepris par la Municipalité. Point qui sera exprimé par un vœu allant dans ce sens. Un commissaire ne voit par contre pas l'utilité de continuer ce service, vu le peu de connexions constatées.

De plus, afin d'éviter d'avoir à donner un délai pour une réévaluation de cette activité, il sera demandé via un vœu à ce qu'un bilan annuel de cette activité soit fait dans le rapport de gestion annuel de l'administration communale. Cela permettra au Conseil Communal d'être informé régulièrement des activités liées à ce service de visualisation, et de pouvoir à nouveau porter le sujet aux discussions du Conseil si le besoin s'en fait sentir.

5 CONCLUSION

Le bilan du service de visionnage après 15 séances du Conseil Communal est très satisfaisant en ce qui concerne le déroulement de la prise d'images et la mise à disposition de ces images pour la population, les médias et les services communaux. Par contre, les statistiques de connexion, même si elles se situent dans la même moyenne que d'autres communes utilisant ce service, se révèlent peu élevées. Malgré tout, la majorité de la commission s'accorde pour dire que les avantages qu'apportent ce service sont plus importants que le nombre de connexions, attendu qu'il est sans doute possible de faire augmenter ce nombre de connexions en rendant plus attentive la population à l'existence de ce service.

C'est pourquoi la majorité de la commission recommande de continuer la diffusion des séances du conseil communal en inscrivant ce poste au budget annuel de la commune.

La commission émet également les 2 vœux suivants :

- Que la Municipalité renforce au mieux la communication auprès de la population pour régulièrement l'informer de l'existence de ce service de visualisation.
- Qu'un bilan de l'activité du site de visualisation des séances du Conseil Communal soit fait dans le rapport de gestion annuel de l'administration communale.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre la retransmission des séances du Conseil communal via le site Internet de la commune ainsi qu'à les archiver afin d'être visionnées en tout temps;
2. de porter le montant de CHF 39'000.00 dès le budget 2019.

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

Sylvie Faÿ

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 décembre 2018.